

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 13 février 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 4 février 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves (arrivé à 19h15), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

33

Nombre de votants :

40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, Mme CARRENO Mercédès.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LOMBARD Jean Marc à M. MATRAY Jean-Luc, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. HERTZOG Etienne (Charlieu).

N°2025/N°025

OBJET : REVISION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MJC DE CHARLIEU POUR LES ACTIONS MENEES PAR LE COCON

Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale rappelle que l'association transmet annuellement l'ensemble des éléments sur son activité le Cocon, unique sur le Département et désormais indispensable sur le territoire ainsi que son bilan financier.

Lors de la rencontre du 17 janvier 2025, entre la communauté de communes et le Cocon, faisant suite à la demande de subvention exceptionnelle de décembre 2024, l'association apporte des éléments de compréhension sur la situation actuelle :

- Mise en œuvre de la prestation de service Point Accueil Ecoute Jeunes de la Caisse d'Allocations Familiales est effective (ce qui conduit à une baisse des financements par rapport aux années précédentes)
- Un résultat financier négatif de -14 500 €, déduction faite du reliquat de fonds dédiés (7 600 €)
- Une demande de subvention a été faite au Département en mars 2024, qui se solde par une fin de non-recevoir en décembre 2024 mais plus globalement difficulté pour le personnel de l'association à interpeler les bons interlocuteurs au niveau du Département, de l'ARS et surtout à obtenir des réponses.
- Une mobilisation forte de l'équipe et des administrateurs dans les démarches de recherches de nouveaux conventionnements : chronophage pour l'équipe et insécurisant sur les perspectives.
- En lien avec ses difficultés financières, la MJC a entamé dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement, une réflexion pour repenser le projet associatif, et envisager de nouveaux modèles stratégiques viables sur le long terme, des pistes sont étudiées sur le devenir du Cocon :
- Départ à l'automne 2024 de la seule psychologue qui était encore en poste (24 heures hebdomadaires). Un recrutement a été lancé dès septembre par la MJC pour un poste de

psychologue à mi-temps seulement, en adéquation avec les difficultés financières (difficultés de recrutement, peu de candidats) ; actuellement, il ne reste que 2.2 ETP, ce qui n'est malgré tout pas viable financièrement

- Le financement idéal pour un fonctionnement qui permettrait de répondre aux besoins actuels correspond à 3 ETP, chiffrés par l'association à 164 000 €.

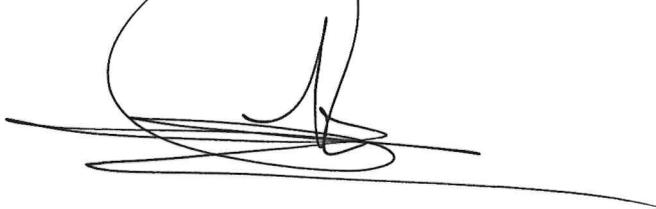
Le financement à la prestation de service Paej de la CAF (sur 2025 : financement à 45% des frais de fonctionnement dans la limite de 54 000 €/ETP) représente 72 900 €. Dans le cadre du Pacte National des Solidarités, et de son déploiement à l'échelle des départements, des financements devraient être possibles en direction des Paej, dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté. M. René VALORGE a proposé de provoquer une rencontre, à l'initiative de la communauté de communes, avec l'ensemble des partenaires financiers actuels et potentiels, pour les interpeler sur l'urgence de la situation et la nécessité que chacun se mobilise.

En attendant et pour assurer un fonctionnement correct de la structure en 2025, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour couvrir le déficit résiduel prévisionnel de 2024 et apporter en 2025 une aide de 20 000 € (contre 16 000 € antérieurement).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- porte la subvention annuelle 2025 à 20 000 € à la MJC de Charlieu à destination du dispositif Le cocon et accorde une subvention exceptionnelle supplémentaire de 10 000 €,
- autorise M. le Président à signer un avenant intégrant ces modifications à la convention d'objectifs
- dit que la subvention sera prévue au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG



Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025